SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine…

Le pays est en ordre de relance toute ! Alors que nous engageons nos établissements vers l'objectif de redonner à la société un semblant de repères sereins, l'État programme sa reprise de l'économie et ne manque pas d'y raccorder la formation professionnelle. Comme à l'accoutumée, celle-ci est envisagée sous l'unique prisme de l'apprentissage. Les entreprises ont d'autres préoccupations que de s'occuper correctement de la formation de jeunes entrant dans les métiers. A moins de poursuivre dans l'idée de fournir une main d'œuvre de reprise à moindre frais, toujours dans un souci de rentabilisation au détriment du facteur humain… Des calculs spéculatifs sur un avenir immédiat alors que nos LP doivent faire face à l'accueil de tous les publics laissés sur la touche et proposer une vision de l'avenir orientée sur le long terme. Toute remise en route nécessite du temps afin que chacun puisse retrouver sa place.

« Bien qu'on ait du cœur à l'ouvrage, l'art est long et le temps est court. » Baudelaire…

➢ TOUTEDUC /

Article 1 : Plan de relance : + 27 000 places pour les formations professionnelles, 07/09/20 ..... p.2
Article 2 : Les formations professionnelles peuvent-elles être adaptées au contexte local ?, 06/09/20 p.2
Article 3 : La FNEC (FO) veut "tourner la page du confinement", 03/09/20 ..... p.2
Article 4 : Deux projets de décret pour "alléger le fonctionnement" des conseils d'école et des conseils d'administration des EPLE, ainsi que les élections au CSE, 06/09/20 ..... p.3

➢ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

Article 5 : Asma Benhenda : Tous des bons profs, 07/09/20 ..... p.3
Article 6 : "Impéritie" : Un IEN parle, 03/09/20 ..... p.3
Article 7 : Le plan de relance et l'école, 04/09/20 ..... p.4
Article 8 : Baisse des inscrits et inquiétudes dans les inspe, 07/09/20 ..... p.4
Article 9 : L'EN et ses inégalités sous le regard de l'OCDE, 07/09/20 ..... p.4

➢ FRANCETVINFO /

Article 10 : Apprentissage : l'État met la main au portefeuille, 04/09/20 ..... p.4

➢ CHARENTE LIBRE /

Article 11 : Ruffec: l'enseignante handicapée monte au front, 03/09/20 ..... p.5

➢ BFM /

Article 12 : Covid-19: le gouvernement prépare un dispositif d'aide pour les parents d'enfants touchés par les fermetures de classes, 07/09/20 ..... p.5

➢ ACTEURS PUBLICS /

Article 13 : Port du masque, télétravail… : les directives du gouvernement pour la FP, 02/09/20 p.5
Article 14 : 1 milliard d'euros pour accélérer la transformation numérique des services publics, 03/09/20…p.6

➢ MEDIAPART /

Article 15 : Les Cahiers pédagogiques ne doivent pas disparaitre… !, 02/09/20 ..... p.6

➢ MINISTERE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE /

Circulaire, prise en compte dans la FP de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de covid-19, 01/09/20 p.6

Revue de Presse Snetaa-Fo © 2020

TOUTEDUC

Article 1 : Plan de relance : + 30 000 places dans l'enseignement supérieur d'ici 2022, + 27 000 pour les formations professionnelles, 07/09/20

Selon le dossier de presse du ministère "de l'économie, des finances et de la relance", 6,75 Mds€ sur 100 seront consacrés aux jeunes : 2,7 Mds pour la ligne "Aide en apprentissage et en contrat de professionnalisation, service civique", 1,1 Md pour la "prime à l'embauche", 1,3 Md pour "Accompagnement renforcé et personnalisé", 50 M pour les internats d'excellence, 1,6 Md pour les formations sur les métiers d'avenir.

S'agissant de cette dernière ligne qui devrait concerner 223 000 jeunes supplémentaires "formés aux compétences attendues sur le marché du travail", le dossier de presse détaille: "100 000 formations qualifiantes via les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences, concomitants avec une revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle", "16 000 formations de la santé et du soin pour les infirmiers et les aides-soignants", "15 000 actions d'évaluation et de formations certifiantes aux savoirs numériques via un abondement du compte personnel de formation", "35 000 places à destination des jeunes de 16 à 18 ans via l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)", "30 000 places supplémentaires de formation dans l'enseignement supérieur", "27 000 places supplémentaires pour les néo-bacheliers pour accompagner les réorientations et les élèves en CAP vers le diplôme et une insertion professionnelle". (...)

Article 2 : Les formations professionnelles peuvent-elles être adaptées au contexte local ? (CEREQ), 06/09/20

"Un point d'équilibre reste encore à trouver entre, d'un côté, une demande persistante des entreprises en faveur de formations qui assurent (...) l'intégration des diplômés de la voie professionnelle au système productif, et de l'autre, l'aspiration légitime de poursuite d'études d'une partie de ces mêmes diplômés", estiment Françoise Kogut-Kubiak (Céreq), autrice d'un Bref titré "Quand l'offre de formation de l'EN s'adapte aux besoins des territoires".

Elle souligne que "la recherche d'une meilleure adéquation des diplômes professionnels aux besoins du monde économique constitue un défi", et cela depuis "des décennies". Et elle s'intéresse aux deux modes d'adaptation locale de l'offre de formation, des FCIL, formations complémentaires d'initiative locale, et la "coloration" des diplômes.

On comptait 158 FCIL en 2017, presque toutes de niveaux 5 ou 4 (CAP ou bac pro), mais elles "souffrent d'un manque de visibilité et elles débouchent sur "une simple attestation de formation", elles ne sont donc pas diplômantes. Elles représentent entre 500 et 1 000h de formation "en mode projet", et elles "rompent ainsi avec les formes pédagogiques traditionnelles". Quant à la "coloration" des diplômes, elle peut passer par le choix de supports pédagogiques spécifiques, par exemple pour le bac pro "technicien d'usinage" coloré "aéronautique". Elle peut aussi passer par l'ajout de modules. Le ministère dénombrait à la fin de l'année scolaire passée 170 "colorations" dont 136 baccalauréats et 10 CAP. Mais l'articulation entre une formation spécifique et le caractère national du diplôme "suscite quelques interrogations", notamment en termes de mobilité professionnelle et de développement de compétences transversales.

"Quand l'offre de formation de l'EN s'adapte aux besoins des territoires", Cereq, Bref n° 393

Article 3 : La FNEC (FO) veut "tourner la page du confinement", 03/09/20

La FNEC-FP FO (la fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle) demande "le retrait du protocole sanitaire". Elle dénonce "un discours alarmiste", mais surtout, elle estime que ce texte est inutile, moins protecteur que le statut des fonctionnaires tel qu'il est notamment prévu par les articles 11 et 23 de la loi de 1983 ("loi Le Pors"). Ses

responsables rappellent, à l'occasion de la conférence de presse de rentrée, ce 3 septembre, qu'un enseignant qui aura contracté la Covid dans l'exercice de ses fonctions risque de passer à mi-salaire au bout de trois mois... Pour la fédération, les masques doivent répondre aux normes du code du travail et la règle en cas de suspicion ne doit pas être différente "d'une école à l'autre".
Et la FNEC met l'accent sur ses autres revendications, la création de postes alors que "certains collèges sont déjà en grève du fait d'effectifs pléthoriques", une augmentation pour tous de 183€ (ce qui représente 3 Mds€, très loin des 400M€ annoncés pour 2021), "la restauration du baccalauréat" et le renoncement à la réforme de la Fonction publique ainsi qu'à "la répression, aux poursuites, aux sanctions, aux menaces" qui touchent les personnels qui ont participé au mouvement contre les E3C notamment. Elle dénonce plus globalement "la mise au pas des personnels".
En ce qui concerne plus spécifiquement le 1er degré, outre la "logique territoriale" qui se met en place et qui donne aux municipalités le soin de "conduire le camion", la FNEC refuse le projet de "loi Rilhac" qui met les directeurs "sous la tutelle du DASEN" et qui donne le pouvoir aux conseils d'école "où les enseignants ne sont pas majoritaires". De plus, l'aide administrative prévue pour les directeurs serait confiée à des "services civiques" non formés et à des apprentis (en formation aux métiers de l'administration), des solutions à moindre coût pour occuper des emplois qui devraient être remplis par des salariés. La fédération dénonce également "le pilotage par l'évaluation" qui va "à l'encontre de la liberté pédagogique".
Dans le 2nd degré, outre l'augmentation des effectifs et des classes "à 30, 35 en collège, 36 ou 37 au lycée", elle dénonce le licenciement de contractuels, "notamment étrangers, donc mis en difficulté", la modification des programmes, le dispositif "devoirs faits" qui signifie "moins de cours", la mise en place d'un oral pour les admis aux concours 2020 et le "refus net" de titulariser les admissibles aux deuxièmes concours. (...)
Cette conférence de presse a aussi été l'occasion de présenter les nouvelles instances fédérales, Clément Poullet secrétaire général, Christophe Lalande pour le 1er degré, Edith Douratchik pour le 2nd degré, Samina Bouchalta pour les personnels administratifs.

Article 4 : deux projets de décret pour "alléger le fonctionnement" des conseils d'école et des conseils d'administration des EPLE, ainsi que les élections au CSE, 06/09/20

(...) Il prévoit également des "mesures de simplification relatives à la **commission permanente et au conseil d'administration" des EPLE** (collèges et lycées) : "Le conseil d'administration peut déléguer à une commission permanente certaines de ses attributions" de façon que son mode de fonctionnement soit allégé. Le projet de décret précise, à propos de la commission permanente "lorsque celle-ci a été créée en application de l'article D. 422-16-1" (Cet article correspond à l'actuel article D.422-33, lequel ne prévoit pas que la création de cette commission soit facultative, ndlr). Le projet de texte supprime de plus "l'approbation du projet d'ordre du jour par le conseil d'administration en début de séance" et prévoit que "l'ordre du jour sera fixé par le seul chef d'établissement". Il est ajouté que celui-ci préside le conseil de discipline.
Le second décret vise à "recentrer la **commission permanente** sur sa fonction de délégataire du conseil d'administration des EPLE. Son mode de fonctionnement est ainsi allégé, il n'y a plus de double examen des affaires par la commission permanente puis par le conseil d'administration". (...)

le café pédagogique

Article 5 : Asma Benhenda : Tous des bons profs, 07/09/20

Peut-on prétendre améliorer l'Ecole sans s'intéresser au sort des enseignants ? En principe, non. En réalité les réformes qui se succèdent ne s'intéressent aux professeurs que pour accroitre les injonctions et pressions de toutes sortes. Pour Asma Benhenda, chercheuse à l'Ecole d'économie de

Paris puis à l'University College London, "les politiques éducatives à destination des enseignants témoignent d'un dramatique rendez-vous manqué". Dans "Tous des bons profs (Fayard) elle réunit les résultats de recherches peu connues du grand public pour montrer comment des politiques éducatives tournées vers les enseignants peuvent réduire les inégalités du système éducatif pour le plus grand bien de tous. (...)

Article 6 : "Impéritie" : Un IEN parle, 03/09/20

"Depuis hier soir, minuit, je ne suis plus tenu par le devoir de réserve. Je m'exprime comme citoyen". Vincent Breton, ancien IEN à Auray, dénonce "les injonctions paradoxales, les missions impossibles" sur son blog. "Les revirements, ...les promesses non tenues, ...le manque de respect des enseignants, des parents, des élus... Jamais de toute ma longue carrière je n'avais vu une telle dérive, un pilotage à ce point erratique qu'on se demande si la stratégie n'est pas de vouloir faire porter aux acteurs locaux toute la responsabilité des difficultés d'un système qui doit changer mais surtout construire et se construire avec tous les intéressés... Si nous promettons aux directeurs une décharge en temps et en travail, il faut le faire, si nous proposons des formations, il faut que le programme annoncé soit tenu et les moyens nécessaires donnés... si nous prétendons dédoubler des classes ce n'est pas pour charger ailleurs".

Article 7 : Le plan de relance et l'école, 04/09/20

Le gouvernement a présenté le 3 septembre son plan de relance "France relance" doté de 100 milliards sur deux ans. Cette somme est divisée en 3 axes : la compétitivité (34 mds) qui consiste principalement en une baisse des impôts sur les entreprises (20 Mds) et au renforcement de leurs fonds propres (3 Mds), l'écologie (30 Mds) avec principalement le développement des mobilités (train 5 milliards, bonus auto 2 mds) et la cohésion sociale (36 Mds) dont principalement le soutien à l'emploi (8Mds) et le financement du supérieur (3 Mds) et de la dépendance (6 Mds). Plusieurs points concernent l'éducation nationale. Sur les 4 milliards consacrés à la rénovation thermique des bâtiments publics une partie ira aux locaux scolaires. Dans la mise à niveau numérique de l'Etat, l'éducation nationale touchera une partie des 1.5 Mds. JM Blanquer a fait inclure le financement de ses internats d'excellence à hauteur de 50 millions. L'allocation de rentrée scolaire est incluse dans le volet social. **Enfin 3 milliards vont soutenir l'apprentissage, concurrent direct de l'enseignement professionnel**.

Article 8 : Baisse des inscrits et inquiétudes dans les inspe , 07/09/20

Menée au pas de charge, la réforme de la formation des enseignants interroge fortement les Inspe, comme l'a remarqué Alain Frugière, président du réseau des Inspe, le 4 septembre. Outre une baisse inattendue des effectifs, les Inspe réagissent aux choix pédagogiques de JM Blanquer sur les fondamentaux. Ils évoquent aussi la remise en question de leur modèle économique. (...)

Article 9 : L'EN et ses inégalités sous le regard de l'OCDE, 07/09/20

Alors que l'OCDE doit publier une nouvelle édition des "Regards sur l'éducation", que dit-elle de l'Ecole française ? Chaque année la sortie des "Regards sur l'éducation" est un moment fort amenant le gouvernement français à prendre en compte les remarques de l'organisation internationale. On ne sait pas encore sur quels points l'OCDE mettra l'accent cette année. Mais l'organisation ne fait pas mystère de son regard sur le système éducatif français. Elle a publié cet été ses "Perspectives des politiques de l'éducation", avec une analyse précise de l'Ecole française. Et à coup sur la question des réponses à apporter aux inégalités scolaires sera sur la table... (...)

francetvinfo

Article 10 : Apprentissage : l'État met la main au portefeuille, 04/09/20

L'apprentissage séduit de plus en plus de jeunes. L'État souhaite accompagner la filière en crise.

L'apprentissage est-il une solution contre le chômage de masse qui frappe les jeunes ? Pour Nathan Varlet, apprenti plombier en région parisienne, l'alternance est le sésame pour une intégration. *"Je ne suis pas trop mal dans mon entreprise donc je sais que par la suite ils vont m'embaucher, même s'il y a eu la crise"*, dit-il. *"On va être plus privilégiés à l'embauche qu'un jeune qui a fait un BAC pro et deux ou trois stages pendant ses années d'école"*, commente de son côté l'un de ses camarades, Antoine Pouget.

Pas épargné par la crise

Cette année, 30 à 40 000 jeunes se retrouvent sans entreprise. Un coup dur pour la filière, qui commençait à convaincre : + 16% d'apprentis en 2019. Pour autant, ses défenseurs y croient. *"Il y aura un désir du chef d'entreprise que le jeune soit efficient le plus rapidement possible"*, commente Fabrice Guidicelli, directeur du centre de formation d'apprentis Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne). L'État aussi, puisqu'il offre désormais 5 000 à 8 000 euros pour entreprises qui recrutent des alternants. À une condition tout de même : ces derniers doivent être orientés vers des formations qui recrutent, comme les secteurs du BTP, de l'énergie ou du transport.

Charente Libre

Article 11 : Ruffec: l'enseignante handicapée monte au front, 03/09/20

Des profs du lycée Louise-Michel se sont mobilisés hier autour de leur collègue Martine Casals. Elle n'a plus droit au dispositif d'aide au handicap dont elle bénéficiait depuis 2007. (...)

« Une décision purement économique », soupçonne Stéphane Contamines, secrétaire départemental du syndicat **SNETAA-FO**, qui a défendu le dossier de Martine Casals en mai et juin dernier auprès du rectorat. « Sans succès et sans explication autre que cet avis médical, alors qu'il n'y a plus de médecin de prévention depuis plusieurs mois dans un service qui devrait en compter huit ! Les deux dernières ont démissionné en cours d'année ». Seule solution proposée à Martine Casals : un temps partiel de droit. « Le régime commun : ça veut dire 12h payées 12h. En gros, c'est à moi de financer mon handicap ! », dénonce l'enseignante, qui compte bien se battre pour obtenir gain de cause ».

BFM TV

Article 12 : Covid-19: le gouvernement prépare un dispositif d'aide pour les parents d'enfants touchés par les fermetures de classes, 07/09/20

Sur BFMTV, JM Blanquer et E. Borne ont assuré qu'un dispositif enfant malade "spécial Covid" allait être dévoilé pour les parents qui doivent garder leur enfant qui ne peut plus être scolarisé. (...)

"Aujourd'hui, c'est le droit commun qui s'applique avec la possibilité de rester chez soi quand on a un enfant à garder, explique le ministre de l'EN sur notre antenne. C'est la législation qui s'applique quand on a un enfant malade à la maison."

La loi stipule que le salarié qui souhaite s'absenter pour s'occuper d'un enfant malade ou accidenté, d'un enfant de moins de 16 ans dont il assume la charge, peut bénéficier d'un congé non rémunéré d'une durée de 3 jours par an en général et de 5 jours par an si l'enfant concerné a moins d'un an, ou si le salarié assume la charge d'au moins trois enfants de moins de 16 ans. (...)

acteurspublics

Article 13 : Port du masque, télétravail, agents vulnérables : les directives du gouvernement pour la fonction publique, 02/09/20

Signée par le Premier ministre, Jean Castex, la circulaire sur l'organisation du travail dans la fonction publique vient d'être diffusée. Un document dont Acteurs publics a obtenu copie. Le port du masque y devient obligatoire avec des adaptations possibles, sur la base du protocole sanitaire des entreprises. Le télétravail y est de nouveau encouragé et le régime des autorisations spéciales d'absence dont pouvaient bénéficier les agents vulnérables, restreint. (…)

"L'évolution de l'épidémie conduit à devoir fixer de nouvelles règles pour que les agents publics de l'État et de ses établissements publics garantissent la continuité du service public et contribuent, par leur engagement indéfectible sur lequel je sais pouvoir compter, à la relance de l'activité de notre pays", souligne le Premier ministre, Jean Castex, dans cette circulaire datée du mardi 1er septembre et adressée aux membres du gouvernement.

Mais, ajoute-t-il, *"pour accompagner cette reprise",* l'État *"se doit d'être exemplaire dans la protection de la santé et de la sécurité des agents comme des usagers du service public"*. D'où la série d'instructions développées dans la présente circulaire que le chef du gouvernement appelle à mettre en œuvre *"sans tarder"*. (…)

- **A lire aussi :** *La Gazette des communes*, « Port du masque, télétravail… : les directives dans la fonction publique », 02/09/20

Article 14 : 1 milliard d'euros pour accélérer la transformation numérique des services publics, 03/09/20

Dans le cadre du plan de relance présenté ce 3 septembre par le gouvernement, une enveloppe spécifique d'1 milliard d'euros est prévue pour financer l'innovation et la transformation numérique des administrations d'État et locales sur les deux prochaines années. Cinq cents millions d'euros sont également alloués à l'inclusion numérique et à la couverture du territoire en haut débit. (…) **Pour les enseignants, 131 millions d'euros sont injectés afin que la continuité pédagogique se déroule sans accroc**. (…)

MEDIAPART

Article 15 : Les Cahiers pédagogiques ne doivent pas disparaitre du paysage éducatif français!, 02/09/20

Plus de cinquante personnalités du monde de l'éducation et au-delà soutiennent les Cahiers pédagogiques et l'association qui les publie, le CRAP (Cercle de recherche et d'action pédagogiques), dans la situation économique très difficile qu'ils traversent et qui menace l'existence-même de la revue. (…)

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Circulaire relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de covid-19, 01/09/20

La circulaire du 1er septembre 2020, relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de covid-19, fixe de nouvelles règles concernant les conditions de travail en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents publics de l'État et de ses établissements publics, afin de garantir la continuité du service public et d'accompagner cette reprise de l'activité au niveau national. (…)